

**COMMUNE DU MUY****AM/ST/2023/119**

D-2023

**ARRETE DU MAIRE**

Arrêté autorisant la circulation exceptionnelle de véhicules de plus de 3T500  
16, Boulevard des Bellugues  
A l'occasion de la livraison béton  
Par LAFARGE BETON  
Pour le compte de Monsieur [REDACTED]  
Le vendredi 02 juin 2023

**LE MAIRE DU MUY,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et L 2212-2 ;

VU le Code de la Route et notamment son article R 417-10 ;

**Considérant** la demande formulée le 26/05/2023 par l'entreprise LAFARGE BETON sise rue de la Tullière 83480 PUGET SUR ARGENS, sollicitant une dérogation à l'interdiction de circulation des véhicules de plus de 3T500 de PTAC sur le boulevard des Bellugues afin d'effectuer la livraison de toiture, pour le compte de Monsieur [REDACTED] pour le **vendredi 02 juin 2023** ;

**Considérant** qu'il convient d'assurer la sécurité publique ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Le véhicule de plus de 3T500 de P.T.A.C et **inférieur ou égal à 19 Tonnes** de l'entreprise LAFARGE BETON est autorisé à circuler sur la commune, à l'occasion de la livraison de matériaux, pour le compte de Monsieur [REDACTED], Le **vendredi 02 juin 2023**.

**ARTICLE 2** : Les véhicules effectuant les livraisons pour ce chantier devront se prémunir de tout dépôt de boues ou de gravats sur les voies communales et demeureront responsables de la propreté de ces voies. Un dispositif de nettoyage des roues sera mis en place et devra être régulièrement entretenu. Dans le cas contraire, l'entreprise pourrait alors être tenue responsable de tout accident pouvant survenir.

**ARTICLE 3** : Cette autorisation est valable le **vendredi 02 juin 2023** et devra être présentée en cas de contrôle à tout Officier de Police juridiquement compétent.

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté pourra être contesté dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le Tribunal Administratif de TOULON.

**ARTICLE 5** : Ampliation du présent arrêté sera transmise au :

- Pétitionnaire
- Responsable des Services Techniques
- Chef de la Police Municipale
- Commandant de la Brigade de Gendarmerie du Muy

LE MUY, le 30 mai 2023

**Pour le Maire empêché,  
L'adjoint délégué aux Services Techniques,  
Monsieur Alain CARRARA.**

